

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 NOVEMBRE 2017**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD (Arrivée à la délibération n°71-2017), Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Luc PAQUELIER, Valérie BABAD, Cédric REY (Pouvoir à Jean-Claude ARNAUD).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Décision modificative,
 - Modification statutaire de MBA en matière de GEMAPI,
 - MBA : transfert des terrains ZAE,
 - Conventions de mutualisation,
 - Délégation de mandat au SYDESL pour la récupération des données de consommation énergétique multi-fluide,
 - RIFSEEP,
 - Avenant aux baux CROM WAKE PARK et CLE DE SAONE,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2017 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Aline MORAND.

Délibérations :

Commune – Décision modificative n°4

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Modification statutaire de MBA en matière de GEMAPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 2 des statuts relatifs aux « compétences » de MBA comme suit, conformément aux statuts joints en annexe :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement »

Les autres dispositions des statuts de MBA demeurent inchangées.

Modalités de transfert en pleine propriété des terrains restant à commercialiser au sein des ZAE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la circulaire préfectorale en date du 29 mai 2017 et approuve le principe du transfert en pleine propriété des terrains restant situés sur les ZAE et les modalités financières.

Conventions de mutualisation pour une balayeuse de voirie

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mutualisation d'une balayeuse de voirie avec la commune de La Chapelle de Guinchay.

Conventions de mutualisation - Contrôle des bornes incendies

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mutualisation pour le contrôle des bornes incendies avec les communes adhérentes au SIVOM de l'ARLOIS.

Délégation de mandat au SYDESL pour la récupération des données de consommation énergétique multi-fluides

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention donnant mandat au SYDESL pour la récupération des données de consommation énergétique multi-fluide.

Mise en œuvre du RIFSEEP

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les RIFSEEP.

Avenant au bail avec CROM WAKE PARK

Le Conseil municipal autorise avec 2 voix CONTRE (Rémi BESSON et Simone DUVERNAY) et 6 ABSTENTIONS (Michel BERTHET, Patrice DUPONT, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Crystelle CHANAUD et Robert GUILLARD) le Maire à signer un avenant au bail avec la société CROM WAKE PARK laissant à cette dernière la gérance du plan d'eau les mois de juillet et d'août.

Avenant au bail avec LA CLE DE SAONE

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer un avenant au bail avec la société LA CLE DE SAONE.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,